



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 119 - juin 2019



Mesdames, Messieurs,

Place des Jeux et du Marché : encore un peu de patience.

Les travaux des places se poursuivent avec les aléas propres à tous les travaux de voirie : poussière, boue et passage d'engins.

Dans la continuité des travaux, j'ai fait procéder à l'inspection détaillée des ponts par un bureau d'étude spécialisé et notamment celui de la rue Jean de Brion et celui de la Place du Marché.

Le constat est sans appel : si le pont de la rue Jean de Brion nécessite quelques travaux d'entretien courant, celui de la Place du Marché a besoin d'une restauration complète : garnissage des joints, constitution d'un radier et renforcement de la voute.

Ce n'est qu'au terme de ces travaux de consolidation, que les travaux concernant la Place des Jeux pourront se poursuivre.

Conformément au calendrier initial, à la fin du mois de juin, la Place du Marché sera rendue à la circulation, les stationnements aux voitures, les trottoirs aux piétons et les terrasses aux commerces. Sur cette espace public rénové, je compte sur chaque riverain pour aider à conserver la propreté de ce lieu en utilisant les conteneurs d'ordures ménagères qui ont été installés en remplacement des poubelles individuelles qui restaient pour certaines en continue sur nos trottoirs devant les maisons.

Ces travaux ont pour ambition d'embellir notre commune mais aussi de réduire la vitesse excessive des véhicules sur un secteur très emprunté par nos enfants et leurs familles.

La propreté de notre commune, c'est l'affaire de tous !

C'est en été, que l'on prend plaisir à se promener sur les promenades le long de l'Auxence ou à flâner sur les sentiers ouverts aux randonneurs. Ces espaces publics, entretenus par nos agents municipaux sont sous la responsabilité de chacun d'entre nous.

Petit rappel : depuis plus de 15 ans, notre commune n'utilise plus aucun produit de désherbage sur les espaces verts et les voiries. Aussi, ne vous étonnez pas si de l'herbe pousse dans nos caniveaux ou sur nos allées. C'est le prix à payer pour sauvegarder la qualité de notre environnement et notre santé.

La protection de notre environnement passe également par la traque des dépôts sauvages : poubelles qui débordent sur les trottoirs, gravas dans les chemins, déchets de toutes sortes. Ainsi, il est strictement interdit de déposer des déchets sur les espaces publics, même au pied des conteneurs.

Ces comportements inacceptables de quelques-uns défigurent notre commune et coûte très cher au budget communal.

Opération citoyenne en lien avec la brigade de gendarmerie : la tranquillité et la sécurité, c'est l'affaire de tous.

Après une année d'échanges avec les forces de gendarmerie et la préfecture, le **dispositif de participation citoyenne** a été signé fin mai 2019. Dans les prochaines semaines, je réunirai en mairie, les volontaires qui se sont manifestés pour participer bénévolement à cette opération et constitués des relais actifs auprès de leurs voisins et connaissances. Si vous êtes intéressé, il est toujours temps de vous faire connaître auprès du secrétariat.

Le 7 avril dernier, j'ai eu l'honneur d'inaugurer un lieu porteur de mémoire au cœur de notre commune. Cette nouvelle **allée Emilienne et Robert Guillet** qui serpente le long de l'Auxence, m'a permis de rappeler le sacrifice et l'engagement de deux de nos compatriotes qui se sont élevés contre la barbarie nazie en sauvant, au péril de leurs vies et de celles de

leurs proches, le petit Maurice Bergher alors âgé de 9 ans et qui, de confession juive, était menacé de déportation par la gestapo. Il échappe de peu à *la rafle du Vel-d'Hiv* en juillet 1942. Toute sa famille sera exterminée en camp de concentration, il sera sauvé et caché jusqu'à la fin de la guerre.

Cette cérémonie émouvante a permis à « *Maurice* » de dialoguer avec nos écoliers et nos collégiens ; des chants, des lectures et une exposition ont clôturé cette belle manifestation. Merci aux élèves, à leurs enseignants et professeurs. Merci au comité Yad Vashem de Jérusalem, à Monsieur et Madame Bergher, à la famille Guillet et vous tous qui avez fait de cet instant un moment d'humanité.

Information de dernière minute : en réponse à mon courrier auprès de l'Inspection Académique demandant la réouverture de la classe fermée à l'école élémentaire, j'ai eu le plaisir d'avoir été entendu.

La classe ne sera donc pas fermée. Cette bonne nouvelle va permettre à nos élèves de continuer à apprendre dans de bonnes conditions. Il me reste à souhaiter de bonnes vacances et un repos bien mérité à nos enseignants et nos personnels des écoles : ATSEM, agents des cantines et garderies.

Durant ces vacances d'été, notre équipe d'animation a préparé de multiples activités en direction de nos enfants : jeux à thèmes, sorties, séjours,... les inscriptions se font en mairie, auprès du secrétariat, les informations se prennent auprès de l'équipe d'animation et de Claude Bergamin, son directeur.

Bel été à tous, et au plaisir de nous retrouver lors de la randonnée du 30 juin et des festivités des 13 et 14 juillet.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-président de la Communauté de Communes
du Bassée-Montois
en charge des transports et de la culture.

**Du 13 juillet au 17 août,
le secrétariat de mairie sera ouvert de 9 h à 12 h
du lundi au vendredi**

NOUVELLES ACTIVITES

O'rélie Couture
1 rue de la Libération
06 18 33 43 87
oreliecouture@hotmail.com

Daniel RIEU Photographe
06.19.93.64.90
danielrieuphotos@gmail.com
site : danielrieu.com

Dernières nouvelles

PLACES

Rue du Marché : le béton désactivé des trottoirs est désormais réalisé.

Place du Marché (côté impair) : l'espace de stationnement (béton désactivé rouge) ainsi que les circulations piétonnes (béton désactivé blanc) sont finalisés.

Angle de la rue du Four et Place du Marché : l'espace piéton est également terminé.

Place du Marché (côté pair) : Les « gradines » de la future esplanade (partie haute) sont coulées. Les points d'apport volontaire sont enterrés.



GRANGE DU FILOIR

Les travaux ont bien avancé : Le bâtiment est désormais hors d'eau avec la pose d'une magnifique charpente en chêne et de la couverture en tuiles à côtes vieilles.

RUE RENE CASSIN

Démarrage des travaux du pôle santé



Naissances

CHEVALLIER Madie, 10 Place du Marché, le 4 octobre ; NSASILA Louisa, 23 Vieille Route de Mons, le 18 janvier ; LASHAB Shayma, 5 rue des Augères, le 17 mars ; DENORMANDIE Léonard, 1 Route de Mons, le 21 mars ; AÏT SAÏD Salma, 14 rue Marie Chaubart, le 22 mars ; AUBOUT Andrew, 12 bis Avenue de Champabon, le 26 avril ; DELGRANGE MARTIN Akira, 18 rue Raymond Bellagué, le 2 mai.

Mariage

Sabrina RAMASAMY/Nicolas PICARD, 4 rue du Parc, le 23 mars ; Floriane MACHARD/Denis KERADENNEC, 10 rue Marie Chaubart, le 4 mai ; Johanna TOUATI/Nicolas LEGENDRE, 8 Impasse de la Vanne, le 29 mai ; Joanna NAIKEN/Ludovic REGODEIRO, 1 bis rue Radepont, le 8 juin ; Catherine MONTARU/Michaël ESCUDERO, 8 rue de Sigy, le 8 juin.

Décès

TASSOU Epse TOUCHAIS Marcelle, 12 rue du Parc, le 21 janvier ; BERTON Marceau, 2 rue du Montgras, le 23 janvier ; BASTIDE Vve MÉNARD Marie, 12 rue du Parc, le 6 février ; BENMÉZIANE Gérard, 6 rue des Fontaines, le 6 février ; MAURETA Vve SAEZ Maria, 12 rue du Parc, le 10 février ; JAIME Vve LECLERCQ Berta, 12 Boulevard de l'Auxence, 13 février ; ROUSSELANGE Vve POILASNE Simone, 12 rue du Parc, le 18 février ; GARNIER Franck, 25 route de Mons, le 24 février ; GOUPILLOT Lucette, 12 rue du Parc, le 25 février ; VANESSE André, 4 Chemin du Champ du lièvre, le 27 février ; LANGLOIS Jean-Bernard, 20 rue de Sigy, le 1^{er} mars ; RATEL Vve PIONNIER Denise, 12 rue du Parc, le 14 mars ; LISLE Epse CHERTEMPS Micheline, 9 rue de Lagourd, le 21 mars ; PROFIT Jacqueline, 12 rue du Parc, le 26 mars ; BOSCH Epse LEFEBVRE Dominique, 11 rue de la Porte de Provins, le 2 avril ; POUDROUX Epse CAIX Marie Clotilde, 1 rue Raymond Bellagué, le 1^{er} mai ; CHAILLOT Michel, 16 Place du Marché, le 6 mai ; PERREY Daniel, 7 route de Provins, le 7 mai ; MASLIN Epse NOBLET Ginette, 8 Boulevard du Nord, le 10 mai ; TARNAWSKI Michel, 40 rue des Ecoles, le 16 mai ; CLÉRIN Henri, 12 rue du Parc, le 1^{er} juin ; DALMAS Vve SAILLET Andrée, 12 rue du Parc, le 2 juin ; BELAT Epse GUIBELLINI Marie-Claude, 23 rue de la Porte de Melun, le 12 juin ; PERICAUD Michel, 11 rue Raymond Bellagué, le 18 juin.



Le 8 juin 2019 a eu lieu sur la commune de Gouaix la CRAP'KIDS, une course d'obstacles destinée aux enfants de 6 à 12 ans, organisée par le TEAM 77.

450 mètres de parcours pour découvrir la course à pieds de manière ludique au cours duquel, les enfants ont pu grimper sur des ballots de paille, sauter dans des pyramides de pneus, passer par-dessus des haies tout en courant munis d'un dossard dont ils étaient très fiers.

Un challenge inter-village a permis à la commune de Donnemarie-Dontilly de se hisser sur la plus haute marche du podium grâce à l'inscription et à la participation de 10 enfants de la commune qui ont tout donné sur ce sympathique parcours: Alexia, Benjamin, Yaëlle, Mewenn, Evan, Noah, Hugo, Nathan, Tyllian et Tom.

En plus des médailles reçues par chaque petit coureur, l'école élémentaire de l'Auxence, qui accueille nos victorieux minis athlètes se voit donc remettre un trophée représentant cette belle victoire.

Un grand bravo à toutes et à tous et souhaitons une nouvelle victoire l'an prochain.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Mardi : 15 h - 18 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Vendredi : 15 h - 18 h - Samedi : 10 h - 12 h

Sente Aimé Césaire - Butte Saint-Pierre

Concours de dessin « Ponti » Lecture du 18 janvier

Les enfants ayant participé au Concours de dessin « Ponti » ont pu assister à la lecture de « Pétronille et ses 120 petits » où il est question de Pétronille, la souris qui n'est pas verte, de ses 120 petits, de leur papa qui est loin et qui s'appelle Everest, de la Forêt Touffue qui est si belle dans la lumière de l'été, de Cafouillon qui est si bête qu'il mélange toujours tout, du monstre Sagoinfre qui tente de manger les 120 petits et qui ne sait pas ce qu'il va lui en coûter !

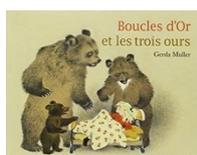
L'atelier de cuisine moléculaire du samedi 16 février

La cuisine moléculaire est une forme de cuisine moderne qui utilise des techniques (azote liquide par exemple), des ingrédients et des ustensiles issus des laboratoires scientifiques. Elle applique les résultats de la gastronomie moléculaire, discipline scientifique explorant les propriétés physico-chimiques des aliments.



Une quinzaine d'enfants sont venus découvrir que la cuisine peut être un laboratoire où la chimie est omniprésente : la solidification, la gélification, ... mais également les mathématiques avec les dosages et les conversions dans lesquelles la précision est indispensable. Des expériences culinaires scientifiques ont été réalisées par les participants grâce à l'Association Arts et Sciences Su Bentu de Saint-Loup-de-Naud.

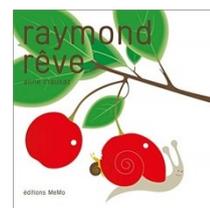
Tapis narratif « Boucles d'or et les 3 ours » d'après Gerda MULLER **mercredi 13 mars et samedi 16 mars**



Les familles ont pu découvrir cette nouvelle version de ce célèbre conte anonyme de Gerda Müller. En faisant de Boucles d'Or une enfant du cirque, elle donne une dimension nouvelle au conte, et c'est avec le soin infini qu'on lui connaît qu'elle a très discrètement glissé dans toutes les images des objets et des animaux en trio (un grand, un moyen, un petit) que les jeunes lecteurs ont eu plaisir à rechercher et à découvrir.

Exposition « Le petit monde » d'Anne CRAUSAZ **du 5 avril au 22 juin**

Vous avez pu découvrir Raymond, héros emblématique de l'artiste, et escargot farceur qui aime se déguiser au travers de différents livres, coloriages, du puzzle « Raymond s'habille », du mémo « Raymond joue » et du tapis narratif, créé par Elizabeth Fournier, tiré du livre de l'auteur « Pas le temps ».



Fermeture de la bibliothèque du mardi 30 juillet au samedi 31 août inclus



De l'or vert dans nos poubelles

Le 8 février dernier, une réunion d'information organisée par la Municipalité s'est tenue dans la salle du Conseil. Monsieur José Castro, Maître composteur responsable du pôle Ambassadeur de tri, Animateur du Smetom-Geeode et Monsieur Bertrand Duchez, Arboriste à la retraite et pratiquant averti, nous ont présenté le compostage et ont répondu aux questions des personnes présentes.

Comment **réduire de 30 à 40 % nos déchets**, faire des économies sur le budget jardinage, nourrir la terre (et non plus les incinérateurs, les centres d'enfouissement de déchets et leur lot de nuisances), montrer à nos enfants comment des épluchures de carotte peuvent se transformer en une terre riche pour faire pousser des laitues, renforcer la résistance de nos plantes... ? Le compostage !

Le compostage, qu'est-ce que c'est ?

C'est un processus biologique qui consiste à transformer et valoriser en quelques semaines des déchets organiques en un produit semblable à un terreau, **le compost**.

C'est écologique : cela limite la quantité des déchets. C'est économique : c'est un engrais naturel et gratuit. C'est pratique : il favorise et améliore la fertilité du jardin.

Quoi composter ?

Des déchets de la maison (essuie-tout, sciure, copeaux, cartons non imprimés...), des déchets de jardin (tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, ...), et des déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...).

Où composter ?

À l'air libre, en tas au fond de son jardin, ou dans un composteur.

Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un composteur, pour information, le Smetom-Geeode propose des modèles en bois de 400 ou 600 litres (25 ou 35 euros).

Une nouvelle réunion d'information se tiendra en mairie le 27 septembre à 18 h 30.

L'équipe municipale sera heureuse de vous y recevoir. En attendant ce prochain rendez-vous, l'équipe de la **Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »** se tient à votre disposition pour vous proposer toutes sortes de documents (jeunesse ou adultes) afin de vous informer plus amplement sur la pratique du compostage.

Bibliothèque municipale

« Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Mardi : 15 h - 18 h

Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Vendredi : 15 h - 18 h - Samedi : 10 h - 12 h

Sente Aimé Césaire - Butte Saint-Pierre



VŒUX DU MAIRE ET REMISE DES MEDAILLES DU TRAVAIL

Le samedi 12 janvier, à la salle polyvalente, après avoir présenté les vœux du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, Serge ROSSIERE-ROLLIN, a dressé un bilan des activités du Conseil Municipal durant ces dernières années et évoqué les projets pour l'année 2019.

Il a été ensuite procédé à la remise des diplômes aux médaillés du travail.

Pour 20 ans de service, Mmes Florence CHOUCOUTOU, Jeannine LELOURD, MM. David BESLIN, Sylvain DROUILLOT et Sébastien REMBRY.

Pour 30 ans, Mmes Cécile ESPOSITO et Véronique GAILLET.

Pour 35 ans, M. Jean DAMONNEVILLE

Pour 40 ans, MM. Jean-Marc DERBECQUE et Pierre FERLITO.

Et c'est dans une ambiance festive que les Donnemaritains ont échangé les vœux en savourant les galettes des rois.

P. Girault

JAZZ BRASSENS

Le 9 février, le groupe JAZZ O'GORILLE a fait revivre tout le répertoire de Georges Brassens façon jazz. Après un début macabre qui reflétait bien la philosophie de Brassens face à la mort, le groupe transporta la salle toute entière dans l'univers de Brassens avec la reprise de ses grands standards à la façon jazz.

C'est une salle enthousiaste qui à la fin du concert réclama plusieurs bis ne voulant pas quitter cette atmosphère envoûtante et très festive.

Merci à Jazz o'gorille pour cette soirée.

P. Girault

SOIREE IRLANDAISE

Le 9 mars, l'Irlande s'est invitée à Donnemarie-Dontilly. C'est environ 120 personnes qui avaient répondu présent à cette soirée. Elles furent accueillies par Anne-Sophie Vogel jouant de la cornemuse et Alain Thiriot-Thoret de l'harmonica.

Un repas typiquement irlandais était proposé, et la soirée animée par la groupe « Trio celtic band ».

Ce fut plus de deux heures de ballades irlandaises toutes aussi typiques les unes que les autres qui animèrent cette soirée et firent danser bon nombre de participants.

Merci à l'équipe d'animation pour la préparation et sa présence le soir même.

P. Girault

BAL MUSETTE

Le 11 mai dernier, la salle polyvalente s'est transformée en un vaste bal musette animé par l'ensemble « accordina » de Romilly. Cette formation composée d'une vingtaine de musiciens a fait danser sur des airs plus connus les uns que les autres un public conquis et enthousiaste durant l'après-midi.



Merci aux danseurs d'avoir répondu présent.

CHASSE AUX ŒUFS

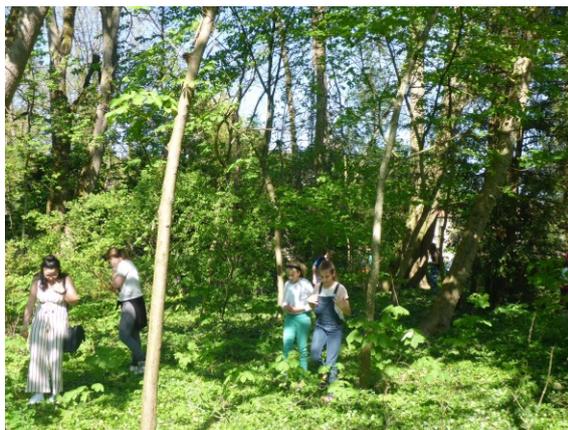
A l'occasion de Pâques, les enfants de la commune ont été conviés à une chasse aux œufs dans le parc de Fortbois.

Différents secteurs avaient été balisés pour que chaque tranche d'âge puisse tranquillement réaliser leur chasse aux œufs.

Les enfants et leurs parents ont été accueillis par Monsieur le Maire, les membres de la commission animation et M. et Mme de Froidefond, propriétaires du parc.

Chaque enfant devait ramener des images ou des petits œufs pour obtenir un sachet de chocolats et des petits lots pour certains.

Chaque enfant participait à une tombola. Le lot proposé était un poisson en chocolat, réalisé par notre chocolatier, M. Vauttier, et offert par la Municipalité.



Le tirage de cette tombola a eu lieu à 17 h en présence de M. et Mme de Froidefond. Delan a eu la joie d'être tiré au sort.

Remerciements à nos deux boulangers pâtisseries pour leurs chocolats, à tous les bénévoles et à la commission animation pour leur implication.

Remerciement particulier à M. et Mme de Froidefond qui, en prêtant leur magnifique parc, ont permis à plusieurs dizaines d'enfants de passer un très bon après-midi.

DECORATION DE LA HALLE POUR PÂQUES

Comme vous avez pu le remarquer, la halle, durant les fêtes de Pâques, a revêtu un habit de fête. Grâce à trois bénévoles de la commission animation (Mme Vinardi, MM. Davoigneau et Vernin). Ils ont su représenter admirablement l'esprit de Pâques dans leur réalisation.

Je tiens, en tant que responsable de la commission animation, à les remercier pour leur disponibilité ainsi que leurs idées qui permettent à notre village d'être animé. Je n'oublierai pas non plus les employés communaux qui à chaque fois sont sollicités pour les montages difficiles.

Merci à tous pour tous vos efforts et votre disponibilité.

P. Girault

CONCOURS-PHOTOS DES VILLAGES DE CARACTERE

Comme nous vous l'annoncions dans notre LIEN du mois de janvier 2019, voici le résultat du concours-photos organisé par Seine-et-Marne Attractivité.

Sur les 20 villages ayant obtenu le label "Village de Caractère", c'est la photo de M. Hassine de Chalautre-la-Petite, qui a obtenu le premier prix.



Sa photo représente la galerie de notre jardin de cloître.

Ce concours était ouvert aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels et les 14 photos choisies ont été exposées dans le hall du Conseil Départemental de Melun.

NOUVELLES DIRECTIVES DU DEPARTEMENT POUR LES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Pour l'édition 2019, ce sont les communes et non plus les particuliers qui doivent s'engager dans une démarche de labélisation en sollicitant une première fleur.

Plutôt qu'un prix départemental, un accompagnement ou un conseil permettront de contribuer à la valorisation du paysage du territoire et à la qualité de vie de ses habitants. Pour cela le Département est doté d'un certain nombre de dispositifs d'aide mais également d'une plateforme d'ingénierie territoriale ID 77.

D. Vo Van



CROIX ROUGE

GUIDE DU VISITEUR

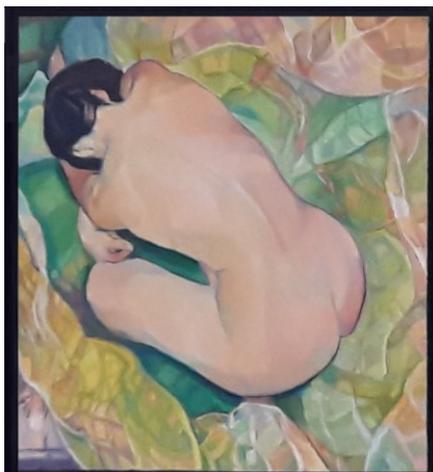
Le Guide du visiteur Bassée-Montois est à votre disposition, de même que les 20 randonnées pédestres du territoire à la mairie de DONNEMARIE-DONTILLY ainsi que lors des visites guidées du jardin de cloître. Vous pourrez en obtenir également auprès de l'office de tourisme de Bray-sur-Seine.

Il vous est possible de télécharger tous ces documents sur le site de la Communauté de Communes Bassée-Montois, www.cc-basseemontois.fr.

EXPOSITION MAIRIE

A l'initiative de Monsieur le Maire, il a été décidé de mettre en valeur des artistes du Montois et de la Bassée et de transformer la salle du Conseil Municipal en galerie d'art.

Merci aux artistes qui nous font l'honneur d'exposer.



*Œuvre de Mérona,
artiste de DONNEMARIE-DONTILLY*

D. Vo Van

Le week-end du 17-18-19 mai dernier, nous avons participé à la quête nationale de la Croix Rouge dans quatre magasins (Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine) avec succès. A cette occasion, nous remercions de nouveau les bénévoles sans lesquels nous ne pourrions mener à bien nos différentes actions. Merci également à tous les généreux donateurs. Comme chaque année, fin juillet, nous organisons une sortie d'une journée pour les bénéficiaires de la Croix Rouge. Cette année, nous nous promènerons dans le parc zoologique de Lumigny-Nesles-Ormeaux à la découverte de différents félins et de lémuriens.

Rappelons que le vestiaire est ouvert à toute la population, tous les mercredis et vendredis de 14 h à 16 h (pendant les périodes scolaires) et un vendredi matin sur deux..

La Croix Rouge sera fermée du 12 juillet au 30 août (date de la reprise de la distribution alimentaire).

Si vous avez un peu de temps libre, contactez le président, Olivier Lamy, au 06.46.68.42.02 pour agrandir notre cercle de bénévoles.

CHŒUR du MONTOIS et du PROVINOIS

De grands moments en ce début d'année pour notre chœur, tels que le concert donné le 16 mars au lycée professionnel Flora Tristan de Montereau en compagnie de jeunes élèves choristes passionnés et devant leurs parents - et qui nous a valu une nouvelle recrue parmi les enseignants - notre sortie à la Seine Musicale de l'Île Seguin pour entendre chanter des pros sur « La Passion selon St Jean » de J-S Bach, et nos concerts de Passy-sur-Seine et de Souppes-sur-Loing les 18 et 19 mai salués par des « standing-ovations ».

Nous répétons aussi les copieux concerts de novembre de notre cinquantenaire dans N-D de Donnemarie et à St Ayoul de Provins, pour lesquels des musiciens professionnels et nos amis allemands de Waldenbuch, qui s'entraînent en parallèle, nous rejoindront. Un projet d'estrades pour accueillir au moins 100 choristes (un record) est à l'étude avec les Services techniques de la commune.

Notre Présidente Elodie FAAS, notre pianiste Colette CAURIER et notre chef Fabrice SANSONETTI nous entraînent toujours, certes avec rigueur mais dans la bonne humeur, vers de grands moments d'harmonie intense et de joie partagée. Après quelques mois de déchiffrage aisé, les répétitions ne demandent pas un gros effort aux nouveaux.

Une fois qu'il s'estime rodé, la fierté du débutant qui pour la première fois a osé participer à son premier concert est belle à voir : il aura dès lors confiance en lui, en partie aussi grâce aux autres, qui s'en voient d'autant récompensés, car plus on est de fous... Le chant choral c'est cela : soutien, partage, amitié, l'audace un peu folle d'oser mêler sa propre voix à celle des autres, avec comme récompense un moment de beauté réussi ensemble, et à la fin le frisson d'une émotion magique partagée avec un public un temps transporté ailleurs, heureux à la fois de ses propres frissons et de nous voir si unis par le chant : nombreux sont ceux qui nous le disent...

Rejoignez-nous, vous ne le regretterez pas. Nous répétons chaque mercredi soir, en alternance à Donnemarie-Dontilly et Provins.

Renseignements et inscriptions :

Françoise Briot, tél : 01.64.00.51.61

Notre site : <https://choeur-montois-provinois.jimdo.com>



Concert du 18 mai à Passy-sur-Seine

Amicale Boulistes du Montois

Le 13 janvier, deuxième concours d'hiver disputé à la mêlée tournante, 41 participants, victoire de M. GOFFINET Pascal devant MATHIEU Franck et SOSINSKI Jean-Jacques. Ce même jour, nous avons dégusté la traditionnelle galette des rois en présence de M. le Maire, que nous remercions de sa présence ainsi que son épouse.

Le 3 février, troisième concours d'hiver disputé en doublette formée ; 17 équipes, victoire de ROBINOT Dany/CHENEVIÈRE Guy devant MASSON Stéphane/MAIRE Michel, 3^{ème} LESSEUR Nicolas/LEBRUN Alexis.

Le 3 mars, quatrième et dernier concours d'hiver, disputé à la mêlée tournante ; 33 joueurs, victoire de VEILLON Christophe, devant BRETON Yves, troisième CARRASCO Fidel.

Le 23 mars, doublette formée ; 23 équipes, victoire de BRETON Yves/FILLON Joseph, deuxième MAIRE Michel/MASSON Stéphane, 3^{ème} DUBOIS Fabrice/PELLETIER Julien.

Le 7 avril, concours à la mêlée tournante ; 43 joueurs, victoire de ROBINOT Dany devant GOBINOT Jean-Luc, troisième DIAZ Victor.

Le 22 avril, lundi de Pâques, concours ouvert à tous ; 36 équipes, la victoire est revenue à l'équipe Rémi et Eric devant Mickaël et Jérôme.

Le 28 avril, concours en triplette formée ; 12 équipes, victoire de ROBINOT Dany/MAIRE Michel/CHENEVIÈRE Guy devant BESNARD Laurent/CARRASCO Fidel/GOFFINET Pascal et FOULQUIER Sandra/DUBOIS Fabrice/MATHIEU Jean-Antoine.

Le 11 mai, les joueurs de l'A.B.M. se sont déplacés à ASCOUX (45) pour disputer une rencontre amicale. Après 4 parties très disputées, les joueurs locaux remportent le concours en classant 3 équipes aux trois premières places. Merci aux joueurs qui se sont déplacés.

Le 12 mai, troisième rencontre avec l'association J'aime DONNEMARIE, ce concours disputé en trois parties a été remporté par les boulistes. Laurent et Joël remporte ce concours. Merci à Monsieur le Maire et son épouse de leur présence. Les boulistes placent neuf équipes aux neuf premières places.

Le 24 mai, 4^{ème} concours d'été en doublette formée ; 48 participants, victoire de ROBINOT Dany/CHENEVIÈRE Guy devant CHENEVIÈRE Cathy/COQUILLAT Alain, 3^{ème} DIAZ Stéphane/DIAZ Victor.

G. Chenevière

Foyer rural

Date de la Brocante : **le dimanche 1^{er} septembre 2019**

Comme d'habitude, la brocante occupera les places et rues suivantes :

Rues des Ecoles, Raymond Bellagué, Marie Chaubart, du Four, Bernard Duplessis, René Cassin, Jean de Brion, Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la Glacière) Places du Marché, des Jeux (de la poste à la rue Cassin), Boulevard de l'Auxence.

Les habitants et commerçants résidant dans ces rues et souhaitant exposer devant chez eux devront s'inscrire obligatoirement avant le 4 juillet 2019. Ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Les autres inscriptions se feront à partir du 24 juillet 2019

Date limite d'inscription à la brocante : mercredi 28 août 2019

Le Foyer Rural sera fermé durant les vacances d'été du 5 juillet au 23 juillet.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au Foyer Rural, aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Tarifs Brocante

Habitants de la Commune : 3 € le mètre
Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre.

Pour nous contacter :

Foyer Rural, 1^{er} étage de la Mairie 77520
Donnemarie-Dontilly
Tél. : 07.82.95.50.13

Heures ouverture

lundi et samedi : 8 h 30 - 12 h
mercredi 13 h 30 - 18 h 30

Email : foyrural77520@gmail.com

Site internet : www.foyrural77520.fr



Le printemps de l'EMMB



Concert des élèves des 30 et 31 mars

Si vous souhaitez rejoindre les élèves des pratiques collectives et participer aux ateliers groupe, multiclavier, Top Voice, éveil musical, ensemble vocal, batucada, batuc'ado, ou présolfège... ou encore pour apprendre ou vous perfectionner dans l'apprentissage d'un instrument comme le piano, la guitare classique ou électrique, la flûte à bec ou traversière, la batterie et les percussions, le saxophone, la trompette ou le trombone, le violon, contactez dès à présent le bureau de l'EMMB :

ecolemusiquemb@gmail.com

06.52.16.54.27.

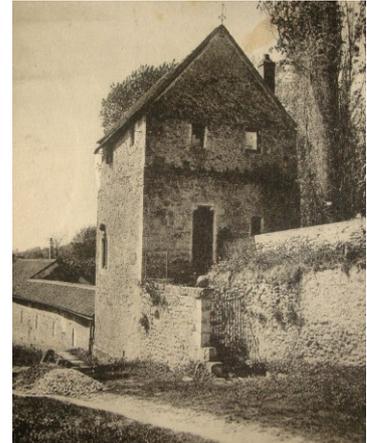
www.ecolemusique-montoisbassée.fr

Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins

Chaque année, lors de la rédaction du second bulletin municipal annuel, la Délégation Territoriale de Donnemarie vous présente un bâtiment classé du Bassée-Montois. Cette fois, pour déroger à cette règle, nous présentons les trois monuments anciens acquis par la SHAAP depuis sa création, en 1892, et qui restent à ce jour à sa charge.

1 - La tour du Bourreau

L'ancienne Tour carrée ou Tour du Matroy St Nicolas appartenait à l'enceinte urbaine de Provins et daterait, selon Jean Mesqui, de la deuxième moitié du XIV^{ème} siècle. Elle fut affectée au logement du bourreau au XVI^{ème} siècle notamment à Cyr-Charlemagne Sanson qui avec son frère procéda à l'exécution du roi Louis XVI le 21 janvier 1793. Depuis, la tour subit des transformations importantes pour devenir un lieu d'habitation. Classée MH en 1937, avec l'aide financière de la marquise de Maillé. De récents travaux intérieurs avec l'aide de la ville de Provins ont rendu possible une meilleure conservation des collections de bulletins et de livres qui s'y trouvent. Le Conseil d'Administration et le Bureau de la SHAAP s'y réunissent régulièrement, les Ateliers y viennent travailler.



2- La chapelle Saint-Hubert

Quand on va de Provins vers Troyes, par la RN 19, peu après la sortie de Provins, après une longue côte, sur la gauche d'un virage, s'élève le petit bâtiment de la chapelle St Hubert, construite au XVII^{ème} siècle. C'est en 1967, que Madame Lévêque la céda à la SHAAP contre un franc symbolique afin que cette dernière en assure la conservation et la mise en valeur.

3- La Maison Romane

Située rue du Palais, au pied de la Tour César, la Maison Romane, du XII^{ème} siècle, est une des plus anciennes maisons provinoises. Au Moyen Âge, elle se trouvait entre le palais des comtes de Champagne et le quartier juif. Ecole à la période moderne, elle est achetée en 1961 par la SHAAP qui la restaure avec les aides de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Sauvegarde de l'Art français. Un Musée municipal y est ouvert en 1967, devenu Musée du Provinois, musée contrôlé par la Direction des musées de France et qui porte le label « Musée de France ». Les collections présentées appartiennent à la fois à la SHAAP et à la ville de Provins. Entrée gratuite aux membres de la SHHAP et de l'ACréDÉPô sur présentation de leur carte de membre.



Le site : www.shaap-provins.fr

Contact : Alain Thiriote-Thoret délégué territorial tél. 06.86.28.12.36.

A. Cré. Dé. Pô.

ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT
DU PÔLE CULTUREL DU BASSEE-MONTOIS, Butte Saint-Pierre.

Comme partout en France, la 36^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine se tiendra à Donnemarie-Dontilly, les 21 et 22 septembre 2019. Le thème retenu cette année est « Arts et divertissement ». Le ministère de la culture proposera aux 12 millions de visiteurs qui participent, chaque année, à l'événement de découvrir ou redécouvrir une nouvelle facette du patrimoine, celle du divertissement. Du cadre offert par les théâtres antiques et les amphithéâtres romains aux salles et aux lieux de spectacles présents sur l'ensemble du territoire, dédiés à l'art théâtral, lyrique, musical, cinématographique, à la danse ou aux arts du cirque...., à travers leurs édifices, leurs pratiques performatives et leurs usages contemporains, les arts du spectacle sont un patrimoine vivant, à voir et revoir sous une lumière nouvelle.

L'association 11x20+14, dont fait partie le plus petit cinéma d'Ile-de-France classé Art et Essais, situé 21 rue de la Croix Rouge à Mons-en-Montois, s'associera à l'événement en projetant des films où Danielle Darrieux (1917-2017) est l'actrice principale. En effet à l'occasion du premier anniversaire de sa mort plusieurs de ses films ont été numérisés. Certains seront projetés à Mons.

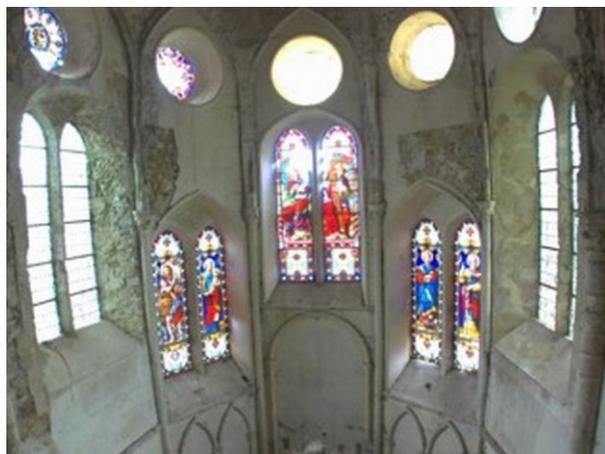
L'ACréDéPô comme par le passé organisera des visites guidées le samedi 21 septembre, rendez-vous, cette année, au petit fort Bayard (ancien Syndicat d'Initiatives du canton de Donnemarie-Dontilly) Boulevard d'Haussonville. Des aménagements spécifiques d'accès seront aménagés pour les handicapés qui se présenteront. Comme par le passé le dimanche est laissé libre pour permettre la visite guidée de l'Abbaye de Preuilley qui vient de fêter les 900 ans de sa création.

Revenons à notre association pour rappeler qu'elle fêtera le 26 novembre 2019, son dixième anniversaire. Période à laquelle les premiers travaux de restauration et de reconversion doivent démarrer. Merci à tous nos élus (Conseil Municipal, Communautaire, Départemental) d'avoir œuvré pour que ce projet puisse se réaliser !

Contacts ACréDéPô :

Alain Thiriot-Thoret 06.86.28.12.36

Site : www.acredepo.fr et sur Facebook



Capture des vitraux de l'abside du chœur, réalisée par drone

Conseil Municipal du 21 février

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, MM. POTEAU, BEAUSSART, Mmes MULLIEZ, MOULET excusée et représentée par M. ROSSIERE-ROLLIN, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme JOLIN.

Absents : MM. GRISETTO, DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN.

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination dénommé « ID 77 ». Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 », en approuvant sa convention constitutive et en désignant Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge comme représentant de la commune.

AVENANTS MARCHES POUR AMENAGEMENT DES PLACES DU MARCHÉ ET DES JEUX

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les avenants concernant les marchés pour l'aménagement des places du Marché et des Jeux :

- du lot 1 Terrassement – Assainissement – Voirie avec l'Entreprise COLAS pour un montant de **9 502.45 € HT** soit **11 402.94 € TTC** en raison de tests complémentaires sur enrobés pour affiner la présence de la localisation des HAP et des travaux complémentaires sur l'espace de stationnement à la demande du maître d'ouvrage pour harmonisation de l'espace pavé et du parc,

- du lot 3 éclairage public avec l'Entreprise EIFFAGE pour un montant de **2 502.80 € HT** soit **3 003.36 € TTC**, en raison du rajout d'un candélabre sur le parking arrière parc René Cassin (candélabre présent sur le plan de projet non quantifié dans le DQE).

AVENANTS AUX MARCHES POUR AMENAGEMENT DE LA GRANGE EN HALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les avenants concernant les marchés pour l'aménagement de la grange en halle multi-activités portant sur la reconstruction d'un mur suite à des découvertes de chantier et à des mises en œuvre spécifiques d'un dallage sur terreplein en raison de l'impossibilité d'accéder au site avant les travaux (toiture effondrée) :

→du lot n° 1A Maçonnerie / Gros Œuvre / Carrelage / Plâtrerie avec l'Entreprise SEINE-ET-MARNE CONSTRUCTIONS pour un montant de **43 724.43 € HT** soit **52 469.32 € TTC**

→du lot n° 3 Charpente avec l'Entreprise DEQUIROT pour un montant HT de **712.50 €** soit **855.00 € TTC**.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

La Communauté de Communes Bassée-Montois bénéficie d'une dotation de soutien à l'investissement public local pour attribution aux communes ayant des projets tels que la construction de logements pour personnes âgées permettant le renforcement de la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Description du projet

Création de cinq logements type T2, Chemin du Filoir, comportant également une salle de vie intergénérationnelle, une salle de réunion, de parties communes et locaux pour l'ADMR (Aide à la personne). Dans le cadre de ce projet, la commune est maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la

Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local de 80 % en adoptant le plan de financement suivant :

- ⇒ Coût de l'opération HT : 840 000 €
- ⇒ Subvention 80 % : 672 000 €
- ⇒ Autofinancement : 168 000 €

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER PAR LA SOCIETE SEINE-ET-MARNE THD

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier pour une durée de 25 ans, pour 1 €/an, avec la Société SEINE-ET-MARNE THD, délégataire du Syndicat de Seine-et-Marne Numérique, établie dans le cadre du déploiement de la fibre optique, afin d'installer une armoire PM27 dans le cadre de l'exploitation du réseau de communications électroniques, sur un terrain appartenant à la commune à côté de la station d'épuration, situé sur la commune de SIGY.

AUTORISATION D'OUVERTURE DU MAGASIN CASINO LE DIMANCHE

Le Conseil Municipal, (à l'exception de M. BORZUCKI, employé par le groupe CASINO et Monsieur MENEZ qui s'abstient), **DONNE** un avis favorable à l'ouverture du magasin CASINO les dimanches suivants :

21 avril, 9 juin, 1^{er} septembre, 10 septembre, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre.

DENOMINATION DE L'ALLEE LONGEANT L'AUXENCE ET LE BOULEVARD D'HAUSSONVILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la dénomination de l'allée longeant l'Auxence et le Boulevard d'Haussonville « Allée Emilienne et Robert GUILLET, Justes parmi les Nations », en hommage à ces deux personnes ayant fait acte de bravoure en cachant un enfant juif chez eux durant la dernière guerre mondiale.

L'inauguration de cette allée aura lieu le dimanche 7 avril 2019 à 11 h en présence de la famille et des membres du Comité Français Yad Vashem.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DU COLLEGE POUR SEJOURS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal **DECIDE** de verser au Collège la somme de 1 500 € pour :

- ⇒ un séjour sur l'Île de Batz, dans le cadre d'un projet interdisciplinaire (EPS et Sciences et Vie de la Terre) sur le thème de la découverte du milieu marin pour 2 classes de 6^{ème}, du 13 au 17 mai 2019,
- ⇒ un séjour en Espagne, pour un séjour linguistique pour 50 élèves de 3^{ème}, du 17 au 23 mars 2019, où les enfants seront logés en famille d'accueil,
- ⇒ un séjour en Grèce pour 49 élèves hellénistes et latinistes, du 26 au 31 mars 2019.

TARIFS ENTREES SOIREES ORGANISEES PAR LA COMMUNE

Les tarifs des soirées BRASSENS et Irlandaise organisées par la commune sont fixées à :

- Pré-inscription : 12 €,
- Plus de 12 ans : 15 €,
- Sur place : 15 €
- 3 - 12 ans : 10 €

TARIFS VENTE BOISSONS ET NOURRITURE LORS DES MANIFESTATIONS

Une même délibération regroupe tous les tarifs fixés auparavant et ce jour :

Pour les boissons

- Soda ou jus : 1 €
- Bière sans alcool : 1 €
- Petite bouteille eau : 0.50 €
- Bière : 2 € le verre
- Bière : 5 € le pichet
- Vin : 5 € le pichet ou la bouteille
- Crémant : 8 € la bouteille.

Pour la nourriture

- Sandwich : 1.50 €
- Part de gâteau ou brioche : 1.00 €
- Paquet de bonbons : 1.00 €

MOTION AU GOUVERNEMENT SUITE A LA RESOLUTION DU 101^{ème} CONGRES DES MAIRES

Dans la Résolution Générale du 101^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité, les élus ont demandé l'ouverture rapide de négociations avec le gouvernement, prioritairement sur les ressources des collectivités et l'égalité

d'accès aux services publics en sollicitant les conseillers municipaux pour qu'ils fassent de même.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE à l'Etat** :

⇒ que les communes et leurs intercommunalités doivent être considérées comme de réelles partenaires et maintenues dans la Constitution,
 ⇒ la compensation de la taxe d'habitation car la suppression de la taxe d'habitation remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes,
 ⇒ la suppression de l'encadrement des dépenses de fonctionnement car cela

porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion,

⇒ de revenir sur les fermetures de nombreux services publics de proximité (santé, écoles, impôts, poste...),

⇒ le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence (et notamment pour l'eau et l'assainissement) qui doit s'accompagner de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

INFORMATION DIVERSE

Monsieur Jean-François LEGER, Trésorier, en poste à Bray-sur-Seine depuis 20 ans, est muté au 1^{er} avril à la trésorerie de JOIGNY dans l'Yonne.

Conseil Municipal du 28 mars

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN excusé et représenté par Mme MONPOIX, Mme BOUGEANT, MM. POTEAU, BEAUSSART, Mmes MULLIEZ, MOULET excusée et représentée par M. ROSSIERE-ROLLIN, LETERRIER excusée et représentée par M. BORZUCKI, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme JOLIN.

Absents : MM. GRISETTO, DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2018

Le compte de gestion de la Commune établi par le trésorier pour l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	687 776.78 €		17 149.33 €	704 926.11 €
Fonctionnement	317 724.76 €	0 €	216 230.49 €	593 631.99 €
TOTAL	1 005 501.54 €	0 €	806 752.59 €	1 298 558.10 €

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal maintient à la section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2018 soit la somme de **593 631.99 €**.

FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les taux des 4 taxes sans augmentation tout comme 2016, 2017 et 2018 soit :

TAXES	2018	2019
Taxe d'habitation	17.17 %	17.17 %
Taxe Foncier bâti	17.54 %	17.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	44.86 %	44.86 %
CFE	20.80 %	20.80 %

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le budget 2019 de la commune est adopté à l'unanimité :

- **2 643 778.06 €** pour le fonctionnement
- **3 433 239.22 €** pour l'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité, hors la présence du Maire :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	2 543 509.69 €
Dépenses	2 267 602.46 €
Excédent 2017	317 724.76 €
Part affecté invest. 2018	0.00 €
Excédent de clôture 2018	593 631.99 €

2 – Section d'investissement

Recettes	1 086 330.30 €
Dépenses	1 069 180.97 €
Excédent 2017	687 776.78 €
Excédent de clôture 2018	704 926.11 €

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Les recettes communales sont fixées à compter du 1^{er} mai avec une augmentation de 1.5 %.

Produits domaniaux		TARIFS 2019
Droits de place marché	Le camion	3.85 €
	Le mètre	0.64 €
	Camion outillage	66.30 €
	Double remorque	87.90 €
Droits de place Fêtes foraines	Grand manège	130.10 €
	Petit manège	65.00 €
	Stand ou camion	54.10 €
Cavurne et concession enfant	30 ans	175.80 €
	50 ans	279.30 €
Colombarium	10 ans	694.20 €
	15 ans	841.40 €
Concession	30 ans	351.20 €
	50 ans	558.20 €
Taxe funéraire	Par jour	3.58 €
Location salle polyvalente		
	Caution	500.00 €
	Forfait ménage	200.00 €
Association locale (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	201.00 €
	3 ^{ème} location	201.00 €
	4 ^{ème} location	100.50 €
Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	Gratuite
	3 ^{ème} location	201.00 €
	4 ^{ème} location	201.00 €
	5 ^{ème} location	100.50 €
Habitants de la commune		320.00 €
Habitants de la Cté de communes Bassée-Montois		645.00 €
Participation à l'assainissement collectif		
Construction nouvelle ou existante par logement (délib. Du 18/10/2012)		3 649.00 €
Location matériel 1 table + 2 bancs		5.00 €

DROIT DE VOIRIE TERRASSE CAFE

Considérant les travaux d'aménagement du centre bourg occasionnent actuellement beaucoup de nuisances pour les commerces riverains, notamment une diminution de clientèle, le Conseil Municipal se prononce sur l'exonération du droit de voirie sur les terrasses des cafés et des restaurants durant une période de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2019, nécessaire afin que chaque commerce retrouve une activité correcte.

**TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION,
CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs à compter du **1^{er} mai 2019** :

► **de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :**

REVENU ANNUEL	1 enfant			2 enfants et plus		
	½ Journée sans repas	½ Journée avec repas	Journée	½ Journée sans repas	½ journée avec repas	Journée
Inférieur à 15 800 € <i>(non inscrit)</i>	3.90 € 5.28€	5.12 € 6.92 €	7 83 € 10.56 €	3.65 € 4.95 €	4.91 € 6.64 €	7.34 € 9.90 €
Entre 15 801 € et 19 086 € <i>(non inscrit)</i>	5.74 € 7 74 €	7.68 € 10.37 €	11.48 € 15.50 €	5.25 € 7.08 €	7.48 € 10.10 €	10.50 € 14.15 €
Entre 19 087 € et 39 804 € <i>(non inscrit)</i>	6.70 € 8.96 €	9.74 € 13.00 €	13.40 € 17.91 €	6.17 € 8.25 €	9.43 € 12.60 €	12.34 € 16.49 €
Sup. à 39 805 € et sans justificatif <i>(non inscrit)</i>	7 67 € 10.36 €	12.30 € 16.60 €	15.37 € 20.75 €	7.20 € 9.71 €	11.27 € 15.22 €	14.39 € 19.43 €
Enfants hors commune <i>(non inscrit)</i>	11.35 € 15.33 €	15.38 € 20.75 €	22.71 € 30.67 €	11.35 € 15.33 €	15.38 € 20.75 €	22.71 € 30.67 €

► **de la cantine, garderie et étude :**

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	4.08 €	5.66 €
Cantine (non inscrit)	5.50 €	7.65 €
Garderie seule	1.31 €	2.47 €
Etude surveillée seule	1.82 €	3.41 €
Etude surveillée puis garderie	2.42 €	4.53 €

► **du repas individuel : 4.48 €**

TARIF SEJOUR ETE 2019 DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

L'accueil de loisirs effectuée cet été un séjour de 5 jours à Hatteville en Normandie, du 15 au 19 juillet 2019, avec hébergement et repas pour un coût total de 7 311 € (transport compris).

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de fixer la participation des familles à **150 € par enfant**.

PRISE EN CHARGE BAFA D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'un entretien professionnel avec un agent titulaire effectuant régulièrement des remplacements au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et amené à continuer, il lui a fortement conseillé de passer la formation BAFA, Considérant l'implication de l'agent dans ce travail,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à la prise en charge par la commune de la partie théorique du BAFA de l'agent.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2019

Le Conseil Municipal est FAVORABLE à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour 2019. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité (FSL) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logements. La Commune s'engagerait à contribuer au FSL à raison de 0.30 euros par habitant.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à l'exception de Mme CHEVILLARD, membre du conseil d'administration du Foyer Rural, a fixé les subventions aux associations :

COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES EAUX 2018

Le compte de gestion du service des eaux de la Commune établi par le trésorier pour l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	205 687.18 €		33 969.00 €	239 656.18 €
Fonctionnement	70 079.18 €	0 €	38 213.28 €	108 292.46 €
TOTAL	275 766.36 €	0 €	72 182.28 €	347 948.64 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2018

Le compte administratif 2018 du service des eaux de la commune est approuvé à l'unanimité, hors la présence du Maire :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	128 325.51 €
Dépenses	90 112.23 €
Excédent 2017	70 079.18 €
Part affecté invest. 2018	0.00 €
Excédent de clôture 2018	108 292.46 €

2 – Section d'investissement

Recettes	43 649.00 €
Dépenses	9 680.00 €
Excédent 2017	205 687.18 €
Excédent de clôture 2018	239 656.18 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXCEDENT 2018 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal maintient à la section d'exploitation du service des eaux l'excédent 2018 soit la somme de **108 292.46 €**.

BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE DES EAUX

Le budget 2019 du service des eaux est adopté à l'unanimité :

- **227 974.70 €** pour la section de fonctionnement
- **273 356.49 €** pour la section d'investissement

REDEVANCE COMMUNALE EAU

La redevance communale est maintenue à **1.00 €/m³**.

COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Le compte de gestion 2018 du service assainissement établi par le trésorier est approuvé à l'unanimité :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture Exercice 2018
Investissement	434 904.85 €		56 954.00 €	491 858.85 €
Fonctionnement	1 069.33 €	0 €	3 638.82 €	4 708.15 €
TOTAL	435 974.18 €	0 €	60 592.82 €	496 567.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Le compte administratif 2018 du service assainissement est approuvé à l'unanimité :

<u>1 – Section de fonctionnement</u>		<u>2 – Section d'investissement</u>	
Recettes	150 766.97 €	Recettes	108 154.00 €
Dépenses	147 128.15 €	Dépenses	51 200.00 €
Excédent 2017	1 069.33 €	Excédent 2017	434 904.85 €
Part affecté invest. 2018	0.00 €	Excédent de clôture 2018	491 858.85 €
Excédent de clôture 2018	4 708.15 €		

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal maintient à la section d'exploitation du service assainissement l'excédent 2018 soit la somme de **4 708.15 €**.

BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2019 du service d'assainissement est adopté à l'unanimité.

- **119 909.15 €** pour la section de fonctionnement
- **600 012.85 €** pour la section d'investissement

REDEVANCE COMMUNALE ASSAINISSEMENT

La redevance communale assainissement est maintenue à **0.32 € le m³**.

REPORT DU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de la loi NOTRé, il est prévu le transfert automatique des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté de communes Bassée Montois, par délibération, a porté vœu à l'adresse des Communes membres de la Communauté de communes pour que leurs Conseils municipaux respectifs s'opposent au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la loi le permet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020,

⇒ **PREND ACTE** que si tel est le cas, ces transferts auront lieu au 1^{er} janvier 2026 sauf délibération contraire de la Communauté de Communes prise après le 1^{er} janvier 2020.

MISE EN NON VALEURS DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer un certain nombre de titres et produits émis par la Commune qu'il conviendrait de mettre en non-valeur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à la mise en non-valeur des titres et produits pour les années suivantes :

- 2014 254.91 €
 - 2015 284.07 €
 - 2016 974.56 €
 - 2017 292.83 €
- 1 806.37 €**



OTV, vous connaissez ? OTV (opération tranquillité vacances) ou comment partir en vacances l'esprit tranquille.

A l'occasion des vacances, nos habitations peuvent devenir des cibles pour les cambrioleurs. Juste avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de Donnemarie-Dontilly, votre départ. **Cela prend 5 min !** La Gendarmerie dispose d'outils informatiques permettant de cartographier toutes ces habitations. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance dédiées seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Pensez-y ! Quelques incontournables avant de partir :

Profitez de vos vacances l'esprit tranquille et reposez-vous bien ! La Participation Citoyenne à Donnemarie-Dontilly, c'est pour bientôt !

Encadrée par la gendarmerie nationale, ce dispositif vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. L'idée est de générer également des solidarités de voisinages.

Oui, mais comment ?

A travers diverses actions :

- Réunions publiques de prévention par la Gendarmerie
- Sensibilisation et communication des différents phénomènes de délinquance
- Une communication plus réactive à travers le **17**
- Signalements des troubles au référent quartier

Qui sont les référents quartiers ?

Volontaires et approuvés par le maire et la Gendarmerie, les référents quartiers sont des personnes identifiées résidant au sein de la commune. Celles-ci doivent être des points d'entrés pour les citoyens lorsqu'ils veulent faire part d'un trouble, d'un problème local. Le référent quartier pourra donc utilement informer la Gendarmerie et/ou le maire afin qu'ils en prennent connaissance et puissent agir. De même, le référent quartier est un relais de la Gendarmerie et peut informer et conseiller les habitants du village en vue d'améliorer la sécurité publique.

Bref, la participation citoyenne a pour objectif d'approfondir le lien entre la Gendarmerie, le Maire et la population, tous résidant dans la même commune et tous concernés par la quiétude du village.



Si chacun participe à son niveau, à la sécurité et de la tranquillité de son quartier, alors de manière globale la sécurité et la sérénité de la commune s'en trouvent renforcées.

Besoin d'informations ou d'aides dans vos démarches administratives, CAF accès aux droits...

Un agent communal vous accueille sans rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h

Vendredi de 14 h à 17 h

A l'Espace Social Municipal (en face la mairie)

A l'attention des propriétaires de chiens

**Un peu d'esprit citoyen... ou quelques petits gestes simples
pour le confort de tous !**



Aidez-nous à maintenir la propreté de nos espaces publics en respectant quelques règles simples :

- tous les chiens, petits ou grands, gentils ou pas, doivent être tenus en laisse ;
- les déjections sont interdites sur tous les espaces publics. Des distributeurs de sacs plastiques sont installés sur la Place des jeux, Boulevard de l'Auxence, Boulevard d'Haussonville, Butte Saint-Pierre et Résidence Saint-Augustin.

Merci de respecter ces quelques usages.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

JOURS DE COLLECTE



**Ordures ménagères
les mardis**

**Tri sélectif
1 jeudi sur 2**



(Veuillez sortir vos bacs
uniquement la veille au soir et les
rentrer dès la fin de la collecte)

ATTENTION

PENSEZ À RENTRER VOS POUBELLES !



RISQUE D'INSECURITE

RISQUE D'INSALUBRITE

Un bac à ordures ménagères en permanence sur le trottoir ou dans la rue, gache le paysage et est un risque pour tous.

Vous risquez une amende pour les contrevenants



à vos agendas



Du 5 au 27 août

Inscription cantine, garderie,
centre de loisirs pour la
rentrée de septembre
en mairie

31 août

Fête foraine
Feu d'artifice
Sur le stade

1^{er} septembre
Brocante

13 juillet

50 ans du 1^{er} pas sur la Lune
Vieille Route de Mons

3 septembre

Don du sang
Salle des fêtes

13 juillet

Retraite aux flambeaux
Départ Place de l'église
et bal des pompiers
Parc René Cassin

7 septembre

Forum des associations
Gymnase

14 juillet

Jeux gratuits
Butte Saint-Pierre

21 et 22 septembre

Journées du patrimoine
Parc René Cassin

9 et 10 août

Nuits des étoiles
Vieille Route de Mons

28 et 29 septembre

Virades de l'espoir

Retrouvez les renseignements sur le panneau lumineux,
les affiches, le site de la mairie donnemarie-dontilly.fr ainsi que sa
page facebook facebook.com/donnemariadontilly